

AUIA – Gestion conventionnelle des sinistres corporels auto – approfondissement

Code produit : AUIA

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Présentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 0

Eligible DDA : oui

Public : gestionnaires sinistres
corporels automobiles confirmés

Prérequis :

aucun

Objectif

- comprendre les spécificités de la convention IRCA pour accélérer le règlement des sinistres

Programme de la formation

1-Champ d'application

- Implication et moyens de preuve
- Garantie
- Victimes
- Dommages

2-Mandat (situations particulières)

- Victimes concernées
- Cas particuliers
- Rôle de l'assureur mandaté

3-Evaluation

- Différentes expertises possibles
- Opposabilité des conclusions
- Erreur médico-légale manifeste
- Victimes résidant à l'étranger

4-Recours en contribution

- Droit à recours en cas d'AIPP inférieure ou égale à 5 %
- Recours en contribution en cas d'AIPP supérieure à 5 % ou décès

5-Actions en remboursement

- Périmètre et situations particulières
- Modalités
- Règlement et pénalités
- Forclusion et gestion des litiges
- Cas assimilés

6-Gestion de la non garantie

- Définition de l'annexe 5
- Modalités de gestion de l'annexe 3.2

7-Autres gestions spécifiques

- Recours en contribution des provisions
- Gestion en cas de préjudice supérieur au plafond d'arbitrage
- Particularités deux véhicules
- Particularités collisions en chaîne
- Particularités carambolages

8-Litiges

- Actions judiciaires
- Escalade et situations particulières
- Conciliation et arbitrage

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.